

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, **Adjoints**, Bernard BROUZAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Sébastien GOUDARD, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC.

EXCUSÉS PROCURATIONS : Lionel FAUCHEUX à Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Ingrid CHRISTOPHE à Isabelle ROULLÉ, Sophie RABORY à Joseph THÉBAULT. **SECRETAIRE de SEANCE** : Elisabeth ABADIE.

COMPTE-RENDU DU 7 DECEMBRE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2015.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : DETR 2016

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une aide financière de l'État qui vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes. Elle est sollicitée chaque année pour des programmes de travaux ou d'équipements, faisant partie des catégories et opérations éligibles. Dans la catégorie « bâtiments scolaires » (écoles et cantines), la subvention est de 30%, sur un montant de dépenses allant de 10 000€ HT (plancher) à 700 000€ HT (plafond). Dans cette catégorie, Monsieur Le Maire propose de déposer plusieurs demandes.

1er dossier : réfection des façades de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire (partie construite en 1985). En amiante ciment, elles sont vieillissantes. Le coefficient d'isolation n'est plus conforme aux normes actuelles. Il convient de restructurer ce bâtiment avec des travaux d'isolation et de réfection du bardage. Une phase de désamiantage précédera les travaux programmés en 2 tranches. La 1ère tranche concernera les façades Sud et Est (façades donnant sur la cour). La 2ème tranche concernera les façades Nord (en 2017).

2ème dossier : Travaux à l'école élémentaire avec :

- la pose de volets roulants sur deux anciennes classes,
- l'ajout de portes aux ateliers de l'étage. Depuis la rentrée 2014, ces 2 ateliers sont utilisés après la classe pour l'étude. Pendant la classe, ils sont utilisés par les enseignants. Les ouvertures sur le couloir permettront d'éviter le transit par les classes et de limiter le dérangement aux enseignants.
- l'ajout d'une ventilation.

Sur ce dossier, Sylvie POIZAT demande la nature du matériau extérieur prévu ; en l'occurrence un bardage Trespa comme à la mairie, et elle suggère de réfléchir au bois. Monsieur Le Maire précise que l'isolation par le toit sera renforcée avec l'ajout d'une laine de verre, sachant que le renouvellement des faux-plafonds a déjà permis d'améliorer l'isolation thermique.

3ème dossier : réhabilitation des sanitaires centraux à l'école maternelle. Ce bloc sanitaire est vétuste. Il convient de le réhabiliter, ainsi que les réseaux et le sol du hall.

4ème dossier : accessibilité à l'école maternelle. Il s'agira d'aménager un cheminement adapté depuis la rue Joseph Filaux d'une pente inférieure à 5%, avec marquage tactile et visuel, en utilisant l'accès existant de la maison d'enfance. Les portes d'accès au hall d'entrée et à la cour arrière seront aussi remplacées dans ce cadre (largeur actuelle insuffisante).

5ème dossier Dans la catégorie des « bâtiments publics », les travaux d'accessibilité sont subventionnés à 30% (10 000€ HT à 200 000€ HT). Il s'agira de réhabiliter les allées du cimetière avec un revêtement plus adapté, pour les personnes handicapées qui circulent en fauteuil roulant. Ce programme pourra inclure l'ajout d'un accès supplémentaire, côté parking poids-lourds. Jean RONSIN précise que la commission voirie sera invitée à visiter des cimetières pour choisir la nature du revêtement, dont les prix sont très variables. A la question de David PIPLIN, il est

précisé que tous ces travaux seront effectués par des entreprises après consultation, puisqu'ils sont subventionnés. A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite des subventions de l'État pour ces programmes, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre les demandes.

ACHAT DE LA PARCELLE BATIE AC536

Monsieur Le Maire rappelle que ce point a été évoqué en information, à la séance de 7 décembre dernier.

Les propriétaires de la maison située 8 Félix Jouan ont missionné une agence immobilière pour vendre leur maison. Cette agence a alors pris contact avec la Mairie, titulaire du Droit de Préemption Urbain. Du fait de sa localisation et de sa proximité d'équipements scolaires (école maternelle et cuisine centrale), Monsieur Le Maire a indiqué l'intérêt de la commune d'acheter cette maison (surface habitable de 143 m² - terrain de 969 m²). C'est une maison T7, construite à la fin des années 1970 sur trois niveaux ; garage, rez-de-chaussée et combles aménageables.

Monsieur Le Maire a sollicité France Domaines. Il a ensuite confirmé une offre d'achat au vendeur, au strict prix de France domaines (163 000 €) ; prix inférieur à celui de l'agence. Les honoraires de négociation sont de 8500 €. Cette acquisition est motivée par de la réserve foncière. Pour un usage locatif, cette maison nécessiterait des travaux évalués à 77 000 € selon l'agence. Le DPE classe la maison en catégorie F. A la suggestion d'un usage en logement d'urgence (Sylvie POIZAT), ou de travaux assurés par un locataire (Philippe BOUCHET), Joseph THEBAULT et Patrick VIVIEN précisent que cette maison n'est pas aux normes actuelles et que le budget des travaux serait supérieur à celui annoncé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le compromis de vente à ces conditions et décide d'acheter cette parcelle au prix de 163 000 €, plus honoraires,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Lors de la séance de décembre, le Conseil Municipal a validé la modification des statuts de Montfort Communauté, avec le transfert de la compétence « financement des contingents communaux au budget du service départemental d'incendie et de secours ». La commission d'évaluation des charges (CLECT), réunie le 3 décembre, a adopté les conditions financières du transfert, en fonction des contributions communales de l'exercice précédent le transfert (montant 2015 de 63 223 € pour Bédée et de 387 875 € pour toutes les communes de la Communauté). Les dotations de compensation versées par Montfort Communauté baissent d'autant sur cette base.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rapport et la baisse de la dotation de compensation. Cette modification prend effet à compter de 2016 puisque toutes les communes ont délibéré sur le transfert de compétence avant fin 2015.

CONVENTIONS INTERCOMMUNALES

Isabelle ROULLE, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle que depuis plusieurs années, des conventions sont conclues entre

les communes du canton. Elles concernent les frais de fonctionnement des élèves scolarisés hors commune. Le coût versé par les communes de résidence, signataires de la convention est le même, mais il est inférieur au coût réel. Sur la commune, le coût 2014 était de 1 000,40€ par élève de maternelle et 275,54 € par élève d'élémentaire.

Le coût proposé dans les conventions est de :

- 795 €/élève de maternelle (*585€ précédemment*),
- 232,50 €/élève d'élémentaire (*186€ précédemment*).

Isabelle ROULLE, fait état des réunions intervenues qui ont abouti à le revaloriser. Les conventions, de 5 ans, concernent :

- les communes du territoire de Montfort Communauté pour leurs écoles publiques maternelles et élémentaires,
- l'école privée Notre-Dame de Montfort qui accueille également beaucoup d'enfants hors commune. Elle rappelle que la scolarisation à Montfort est acceptée au sud de Bédée et que le nombre d'élèves hors commune scolarisés à Bédée dépasse 70.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces conventions et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de les signer.

PARTICIPATIONS AU RASED ET AU CLIS

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés) est rattaché administrativement à l'école élémentaire du pays Pourpré de Montfort. Il soutient les élèves en difficulté en apportant une aide directe auprès des élèves et une aide indirecte auprès des enseignants et des parents. La commune de Montfort supporte les frais du RASED ; structure qui intervient dans toutes les écoles de la circonscription. Elle a proposé une répartition intercommunale des charges de fonctionnement, en fonction des effectifs des écoles publiques (399€ pour Bédée). Ce point a été évoqué en commission « Enfance éducation », qui sollicitait des précisions.

De plus, pour les enfants scolarisés en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire), la participation financière à verser à Montfort est de 1245,64 € pour 4 élèves (maternelle et CE2).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces participations.

RESILIATION D'UNE CONVENTION AVEC LA HALTE GARDERIE PARENTALE DES P'TITS LOUSTICS

Isabelle ROULLE, Adjointe, expose que depuis sa création en 1996, la halte-garderie parentale fonctionne dans des locaux communaux. Du personnel communal est mis à sa disposition. L'agent qui intervenait le matin a préféré être affecté au service périscolaire satellite. Parallèlement, la structure envisage de recruter une nouvelle aide éducatrice plutôt que de continuer de disposer d'un personnel municipal. Cette demande n'impactant pas l'organisation des services, Monsieur Le Maire propose donc de résilier la convention portant sur la mise à disposition de moyens humains, conclue avec l'association des P'tits Loustics, gestionnaire de la halte-garderie parentale. Depuis 2011, cette mise à disposition et celle des locaux fait l'objet d'un remboursement par l'association. La fin de la gratuité a été consécutive au transfert de la petite enfance à Montfort Communauté, qui crée et finance les nouvelles structures d'accueil de la petite enfance (la halte-garderie parentale de Bédée n'est pas concernée). Les statuts prévoyaient alors un soutien financier de Montfort Communauté pour le fonctionnement de la structure. Il est de 10 000 € par an. Avec les participations versées par les communes de résidence, la halte perçoit une dotation financière des collectivités de 28 000 € sur un budget annuel de 153 000 €. La communauté envisage de prendre en charge les participations communales tout en diminuant d'autant les attributions de compensation versées aux communes. La fin de la mise à disposition débutera après les vacances de février.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de résilier cette convention.

AVIS SUR LE PLU ARRETE DE PLEUMELEUC

Le Conseil Municipal de Pleumeleuc a arrêté son projet de PLU le 16 novembre, et l'a adressé à la commune, qui est « Personne Publique Associée » à leur procédure de révision. Monsieur Le Maire présente les futurs zonages du PLU de Pleumeleuc. Il propose d'émettre un avis favorable. Toutefois, il suggère de relever une petite discordance du zonage d'activités en limite de commune avec Bédée, et de solliciter l'avis de Montfort Communauté pour avoir un zonage globalement cohérent et adapté aux orientations de la communauté de communes, compétente pour créer de nouvelles zones d'activités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ACOMPTA A L'ECOLE DE MUSIQUE

Comme l'an dernier, Monsieur Le Maire propose de verser un acompte à l'école de musique, sur la participation 2016, de 5 550 €. A cette occasion, Elisabeth ABADIE et Philippe BOUCHET, délégués de cette structure, évoquent la nouvelle gouvernance de l'école de musique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet acompte.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur Le Maire indique que la déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles AB111-156, situées au 12-14 rue de Montfort, avait été évoquée en commission urbanisme le 13 octobre. Sur ces parcelles, se situe le bâtiment que constitue l'ancienne minoterie de la rue de Montfort ; bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural. Cette emprise importante (1471 m²) a été répertoriée dans l'étude de densification comme un secteur important du développement urbain de la commune. En conséquence, les acquéreurs intéressés ont eu l'occasion de présenter leur projet, que Monsieur VIVIEN, Adjoint à l'urbanisme, évoque. Les bâtiments côté rue seront affectés à l'accueil d'une entreprise assurant une activité tertiaire et la minoterie sera d'usage privatif, après une rénovation. Lors de cet échange, a été évoqué la cession gratuite à la commune d'une petite emprise au bout de la parcelle cadastrée AB156, afin de prévoir un accès aux parcelles arrières actuellement enclavées ; qui représentent un petit potentiel urbanisable. Cette cession est une condition à la renonciation au droit de préemption. Sur cette base, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain.

Question diverse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à reverser à un agent, au-delà du délai requis, des cotisations retraite reçues de la caisse retraite des collectivités locales (montant de 316,82 €).

Informations

- Sur le Parc d'Activités des Mesliers/Gabrielles, Monsieur Le Maire fait état de la délivrance du permis d'aménager et du démarrage des fouilles archéologiques le 8 février pour une durée de plus d'un mois.

- Sur le devenir du site actuellement occupé par Leclerc, à Pleumeleuc, Monsieur Le Maire indique que beaucoup d'informations infondées circulent. Ayant eu l'occasion d'échanger avec l'exploitant de l'enseigne, il précise que l'affectation future de ce bâtiment n'est pas connue à ce jour.

- A propos de l'exposition « père fils / mère fille », Philippe BOUCHET déplore que la récupération des photos par les participants soit payante (30 € par photo) ; contrairement à ce qui avait été annoncé. Joseph THEBAULT indique que le problème a été remonté à Montfort Communauté.

Prochaine séance : lundi 1^{er} février à 20h00

